



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

— 13.03.13



BRUNO LECHEVIN NOMMÉ À LA PRÉSIDENTE DE L'ADEME

Le Conseil des ministres a désigné ce jour Bruno Lechevin Président du Conseil d'administration de l'ADEME. Il succède ainsi à François Loos.

Le 13 février dernier, le Conseil d'administration de l'ADEME proposait la candidature de Bruno Lechevin à sa Présidence. Celle-ci a été ensuite approuvée par les commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Président national d'un mouvement d'éducation populaire (JOC) à 24 ans, Bruno Lechevin exerce ensuite différents mandats syndicaux (CFDT) au sein des Industries électriques et gazières. En 2000, il est nommé commissaire de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Il rejoint en 2008 l'institution nouvellement créée du médiateur national de l'énergie en tant que délégué général. Il est par ailleurs membre fondateur et vice-président d'Electriciens sans frontières. Cette ONG, fondée en 1986, intervient dans le domaine de l'accès à l'énergie et à l'eau dans les pays en développement.

Son parcours, riche et atypique, est marqué par un fort engagement au service de l'intérêt général et illustre son attachement aux questions sociales et son souhait de conserver un lien constant avec le terrain.

C'est sur cette connaissance des difficultés concrètes que rencontrent les Français – consommateurs, entreprises, collectivités – et du rôle des instances publiques que Bruno Lechevin s'appuiera pour mettre en œuvre, avec les équipes de l'ADEME, les politiques publiques en matière de maîtrise de l'énergie et d'environnement.

« Le gouvernement affiche des ambitions fortes en matière de transition écologique et énergétique. L'ADEME en sera le moteur, en portant l'idée que ceci constitue un moyen de sortir de la crise économique. Promouvoir une société économe en ressources, c'est encourager la créativité, la compétitivité, l'activité et l'emploi » a déclaré Bruno Lechevin.

Susciter chez le citoyen l'envie de modifier ses comportements, développer l'offre de formation pour les professionnels du bâtiment, favoriser le développement d'une économie qui consomme moins de ressources et rejette moins de déchets, décliner efficacement les politiques nationales à l'échelle des territoires ou encore lutter contre la précarité énergétique, seront parmi ses chantiers prioritaires.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr